



### **Moulignerne**

*L'an deux mil vingt-deux, le lundi 10 janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Moulignerne, régulièrement convoqué le 4 janvier, s'est réuni dans la salle des loisirs, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le Maire.*

*Madame Charlotte GIRARD a été nommée secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** Alain BOURDIN – Laurent FERTE - Stanislas HUART - Bruno ROUAULT DE COLIGNY - Jean-Paul GUIDOIN - Charlotte GIRARD - Paul HERVÉ – Olivier REMBERT - Arnaud LENUD- Valérie DELAIRE

**Etaient absents excusés :** Sandrine FAUVEAU - Pierrette GILLIER (Pouvoir à Alain BOURDIN) - Sylvaine HERVÉ (Pouvoir à Paul HERVÉ) - Romain CANTIN (Pouvoir à Stanislas HUART)

**Etait absent :** Guillaume DE LA TULLAYE

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 6 décembre dernier, à l'unanimité.

**AVIS – SAS BAUGE AGRI METHANE – INSTALLATIONS CLASSÉES :** Vu l'arrêté DIDD/BPEF/2021 n°313 de la préfecture concernant la procédure de l'enregistrement et la consultation du public pour le projet d'unité de méthanisation de la SAS BAUGE AGRI METHANE, l'organe délibérant après en avoir délibéré décide d'émettre un avis favorable à l'unanimité.

**CONVENTION ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES : E-PRIMO :** L'école adhère depuis quelques années à E-Primo, c'est un espace numérique de travail qui est accessible à tous les acteurs de la communauté éducative de l'école (élèves, parents, enseignants). La plateforme inclut de nombreuses fonctionnalités qui mettent en réseau l'école, les familles et la collectivité et qui soutiennent le travail de l'élève et des enseignants avec le numérique. En période de crise sanitaire, E-Primo constitue également un vecteur privilégié pour assurer une continuité pédagogique indispensable en contexte dégradé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au groupement de commandes ENT E-Primo et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes.

**DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : CLOS SAINT GERMAIN :** L'assemblée délibérante décide d'approuver les travaux de création d'une salle intergénérationnelle ; d'approuver les travaux d'aménagement de voirie du projet ; de solliciter une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) ; d'approuver le plan de financement suivant : Coût de l'opération : 254 000, 00 € HT - DETR (35%) : 88 900, 00 € - FRDC (10% de la voirie) : 4 300, 00 € - Autofinancement : 160 800, 00 € ; de préciser qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement sera envisagée en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ; d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

**DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : ENROBÉS VOIRIES :** Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'approuver les travaux d'enrobés ; de solliciter une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) ; d'approuver le plan de financement suivant : Coût de l'opération : 56 986, 19 € HT - DETR (35%) : 19 945, 16 € - FRDC (10%) : 5 698, 61 € - Autofinancement : 31 342, 42 € ; de préciser qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement sera envisagée en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ; d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

**DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : TROTTOIRS LOTISSEMENT IMPASSE D'ANJOU ET PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS** : L'assemblée délibérante décide d'approuver les travaux de réfections de trottoirs et de la Place des Anciens Combattants ; de solliciter une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) ; d'approuver le plan de financement suivant : Coût de l'opération : 38 622, 00 € HT -DETR (35%) : 13 517, 70 € -FRDC (10%) : 3 862, 20€- Autofinancement : 21 242, 10 € ; de préciser qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement sera envisagée en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ; d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention

**CLASSEMENT DU CARPODROME EN DEUXIEME CATÉGORIE PISCICOLE** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser la Fédération du Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique à faire le nécessaire avec les services de l'Etat pour un classement du carpodrome de La Louisière en deuxième catégories piscicole pour une durée de 9 ans et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif au classement du carpodrome de La Louisière.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**RENCONTRE GENDARMERIE** : Laurent Ferte a rencontré la gendarmerie de Vernantes. Un protocole se met en place entre les élus et les gendarmes. Un questionnaire est à disposition pour faire un point sur les relations avec la gendarmerie. Une application pour smartphone va également voir le jour pour les élus afin d'avoir une meilleure communication. Le maire sera convié prochainement à la gendarmerie pour être informé sur cette dernière. Le sujet des caméras sera aussi abordé. L'installation de caméras au niveau des commerces de la rue des Moulins est envisagée. Monsieur le Maire sera en mesure de présenter les coûts de ce projet courant février ou mars.

**CAMION BENNE** : Stanislas Huart et Paul Hervé ont essayé un camion benne d'occasion, suite aux devis présentés lors de la dernière réunion de conseil. Il a été décidé de l'acheter, il sera probablement disponible courant mars. Le camion actuel sera évalué par un garage pour une éventuelle reprise.

**SITUATION SANITAIRE ECOLE** : L'école est actuellement chamboulée par la 5ème vague de l'épidémie. Plusieurs cas covid ont été détectés, tous les enfants de l'école ont dû se faire tester ou attendre 7 jours pour revenir à l'école. Ainsi vendredi 7 janvier, seulement 4 enfants étaient présents à l'école, contre une vingtaine le lundi 10 et mardi 11 janvier. Les effectifs devraient presque revenir à la normale le jeudi 13 janvier.

**DIA** : Parcelle AB n°156 « le bourg » (jardin de 215m<sup>2</sup>). La commune de ne préempte pas.

**PANIERS** : Quelques paniers sont encore disponibles à la mairie malgré plusieurs tentatives de livraison et de contact.

**VŒUX** : La cérémonie des vœux ne pouvant avoir lieu cette année, une vidéo sera réalisée (tournage cette semaine). Cette dernière sera disponible prochainement sur notre site internet et en mairie.

**AIRE CAMPING-CAR** : Un devis a été réalisé pour remettre en état la borne de camping-car disponible sur la place des Anciens Combattants. Un deuxième devis doit être demandé.

**PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL PRÉVUE LE LUNDI 7 FÉVRIER 2022 A 18h30.**

La séance est levée à 20h00.